

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2021/AVRIL/036	OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 ASSAINISSEMENT
Date du conseil municipal 14/04/2021	
Date de la convocation 08/04/2021	
Date de l'affichage 08/04/2021	

L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 8 avril 2021.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSSELLE, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Angélique RAPPAILLES, Frédéric BRUNOT, Nimca CIGE, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

Étaient absents :

- Catherine OUSSET représentée par Angélique RAPPAILLES
- Luis-José TENTE MARQUES représenté par Philippe DUCQ
- Sylvie GALLOCHER représentée par Clotilde LAGOUTTE

Madame Chantal REGNAULT-GALLOIS est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

VU l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L2312-1, L 3312-1, L 4312-1, L 5211-36 et L5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté en conseil municipal le 11 mars 2021,

VU la commission des finances qui s'est tenue le 8 avril 2021,

CONSIDERANT la présentation du budget primitif 2021 Assainissement selon la note de synthèse ci-jointe, sans reprise anticipée de résultat,

Après en avoir délibéré, avec 22 voix Pour et 7 voix Contre,

ARTICLE 1:

DIT que le Budget Primitif 2021 Assainissement s'équilibre comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre comme suit :

DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractères général	123 829.86
Chapitre 66 Charges financières	36 701.23
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	39 426.27
Chapitre 042 Dotations aux amortissements	46 709.64
<i>Total dépenses de fonctionnement</i>	<i>246 667.00</i>

RECETTES

Chapitre 70 Produits de services	163 582.00
Chapitre 74 Dotations et participations	55 285.00
Chapitre 042 Dotations aux amortissements	27 800.00
<i>Total Recettes de fonctionnement</i>	<i>246 667.00</i>

La section d'investissement s'équilibre comme suit :

DEPENSES

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	10 000.00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	110 813.69
RAR Chapitre 21	9 186.31
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	151 369.10
Chapitre 040 Dotations aux amortissements	27 800.00
Total dépenses d'Investissement	309 169.10

RECETTES

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	223 033.19
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	39 426.27
Chapitre 040 Dotations aux amortissements	46 709.64
Total recettes d'Investissement	309 169.10

ARTICLE 2:

APPROUVE le Budget Primitif 2021 Assainissement sans reprise anticipée de résultat,

ARTICLE 3:

DECIDE de voter le budget primitif 2021 comme exposé ci-dessus et détaillé dans la note de synthèse ci annexée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 19 avril 2021

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission
en Sous-Préfecture le
Et de la transmission ou notification
et publication le

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210429-2021-AVRIL-036-DE
Date de télétransmission : 29/04/2021
Date de réception préfecture : 29/04/2021



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210429-2021-AVRIL-036-DE
Date de télétransmission : 29/04/2021
Date de réception préfecture : 29/04/2021

COMMUNE DE NANGIS - ASSAINISSEMENT - BP - 2021

III - ANNEXES	III
ARRETE ET SIGNATURES	B

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 22
 Nombre de suffrages exprimés : 29
 Date de convocation : 08/04/2021

VOTES :
 Pour : 22
 Contre : 7
 Abstentions : 0

Présenté par *Le Maire*
 A Nangis, le *14/04/2021*

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire
 A Nangis, le *14/04/2021*
 Les membres de l'assemblée délibérante

LE BOUTER Nolwenn	<i>[Signature]</i>
LANSELLE Alban	<i>[Signature]</i>
OUSSET Catherine	<i>[Signature]</i>
DUCQ Philippe	<i>[Signature]</i>
SCHUT Stéphanie	<i>[Signature]</i>
HAMELIN Serge	<i>[Signature]</i>
LION Edith	<i>[Signature]</i>
FAROY Dany	<i>[Signature]</i>
REGNAULT GALLOIS Chantal	<i>[Signature]</i>
DE MAIGRET Armand	<i>[Signature]</i>
NOUGA NOUGA Jules	<i>[Signature]</i>
HOULIER Fabrice	<i>[Signature]</i>
PIEUSSESGUES Nathalie	<i>[Signature]</i>
TENTE MARQUES Luis José	<i>[Signature]</i>
JACKY Valérie	<i>[Signature]</i>
POIRIER Sylvie	<i>[Signature]</i>
RAPPAILLES Angélique	<i>[Signature]</i>
BRUNOT Frédéric	<i>[Signature]</i>
CIGE Nimca	<i>[Signature]</i>
CONTENT Cédric	<i>[Signature]</i>
MARTINET Suzanna	<i>[Signature]</i>
GÜNER Mahmut	<i>[Signature]</i>
GALLOCHER Sylvie	<i>[Signature]</i>
BILLOUT Michel	<i>[Signature]</i>
KHERBACH Mohammed	<i>[Signature]</i>
TCHIKAYA Guy-Bertrand	<i>[Signature]</i>
COSSERON Nathalie	<i>[Signature]</i>
LAGOUTTE Clotilde	<i>[Signature]</i>
DUROX Aymeric	<i>[Signature]</i>

Représentée par Mme Rappailles

Représenté par M. Ducq

Représentée par Mme Lagoutte

Certifié exécutoire par Madame Le Maire Nolwen LEBOUTER, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le

A NANGIS, le

(1) Indiquer le "président du conseil d'administration" ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président,...

(2) L'assemblée délibérante étant :

Accusé de réception en préfecture
 077-217703271-20210429-2021-AVRIL-036-DE
 Date de télétransmission : 29/04/2021
 Date de réception préfecture : 29/04/2021

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210429-2021-AVRIL-036-DE
Date de télétransmission : 29/04/2021
Date de réception préfecture : 29/04/2021

Budget Primitif 2021

ASSAINISSEMENT

2021



Nangis

Budget primitif 2021

ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre comme suit :

DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractères général	123 829.86
Chapitre 66 Charges financières	36 701.23
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	39 426.27
Chapitre 042 Dotations aux amortissements	46 709.64
Total dépenses de fonctionnement	246 667.00

Le chapitre 011 correspond aux achats de fournitures et matériel, aux petits travaux d'entretien des réseaux d'assainissement et aux contrats, aux diagnostics des micropolluants et des études pour le schéma directeur d'assainissement.

Le chapitre 66 correspond à la part intérêts à verser sur le remboursement de la dette sur l'exercice 2021.

Le chapitre 023 correspond au virement nécessaire à la couverture de l'emprunt, pour la part capital sur l'exercice.

Le chapitre 042 correspond aux dotations aux amortissements.

RECETTES

Chapitre 70 Produits de services	163 582.00
Chapitre 74 Dotations et participations	55 285.00
Chapitre 042 Dotations aux amortissements	27 800.00
Total Recettes de fonctionnement	246 667.00

Le chapitre 70 correspond à la redevance d'assainissement.

Le chapitre 74 correspond au versement de la prime d'épuration.

Le chapitre 042 correspond aux reprises sur subventions perçues

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre comme suit :

DEPENSES

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	10 000.00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	110 813.69
RAR Chapitre 21	9 186.31
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	151 369.10
Chapitre 040 Dotations aux amortissements	27 800.00
Total dépenses d'Investissement	309 169.10

Le chapitre 20 correspond aux études de faisabilité préalable aux travaux.

Le chapitre 21 représente les travaux d'assainissement (130 ml de réseau à réhabiliter).
Ce chapitre permet une intégration dans l'inventaire immédiate, à chaque paiement de situation, des investissements ouvrant droit à l'amortissement dès le 1^{er} janvier suivant.

Les RAR du chapitre 21 représentent 9 186.31€ et correspondent aux travaux débutés sur l'exercice 2020 selon l'état joint à la maquette budgétaire.

Le chapitre 16 correspond à la part capital à rembourser sur l'exercice.

Le chapitre 040 correspond à la reprise sur subventions perçues.

RECETTES

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	223 033.19
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	39 426.27
Chapitre 040 Dotations aux amortissements	46 709.64

Total recettes d'Investissement

309 169.10

Le chapitre 16 représente l'emprunt d'équilibre provisoirement inscrit, en attendant la reprise de résultat suite au vote du Compte administratif 2020.

Le chapitre 021 représente le virement de la section de fonctionnement.

Le chapitre 040 correspond aux dotations aux amortissements.